FM N°111499

Contact Ifop:

Frédéric Micheau – Directeur adjoint Département Opinion et Stratégies d'Entreprise prenom.nom@ifop.com

35 rue de la gare 75019 Paris

Tél : 01 45 84 14 44 Fax : 01 45 85 59 39



pour









Les Français au volant

Les principaux enseignements Septembre 2013

Sommaire

- 1 - La méthodologie	
- 2 - Les principaux enseignemer	nts

-1-

La méthodologie

Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Retrouvez les sondages et analyses de l'Ifop sur :











iPhone

iPad

www.ifop.com

@ifopopinion

Ifop Opinion

Etude réalisée par l'Ifop pour :	Sélection du Reader's Digest et MMA
Echantillons	Echantillon de 1006 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.
	La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.
Mode de recueil	Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto- administré en ligne (CAWI - Computer Assisted Web Interviewing).
Dates de terrain	Du 28 au 30 août 2013.

PRÉCISION RELATIVE AUX MARGES D'ERREUR

La théorie statistique permet de mesurer l'incertitude à attacher à chaque résultat d'une enquête. Cette incertitude s'exprime par un intervalle de confiance situé de part et d'autre de la valeur observée et dans lequel la vraie valeur a une probabilité déterminée de se trouver. Cette incertitude, communément appelée « marge d'erreur », varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé comme le montre le tableau ci-dessous :

	Ci la nouveantag	a travulá nat				
si l'effectif	Si le pourcentage 5 ou 95%	10 ou 90%	20 ou 80%	30 ou 70%	40 ou 60%	50%
st	3 00 9370	10 00 90 70	20 00 00 70	30 0a 70 70	70 00 00 70 T	30 70
50	6,2	8,5	11,3	13,0	13,9	14,1
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
250	2,8	3,8	5,1	5,8	6,2	6,3
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
350	2,3	3,2	4,3	4,9	5,2	5,3
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
450	2,1	2,8	3,8	4,3	4,6	4,7
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
700	1,6	2,3	3,0	3,5	3,7	3,8
800	1,5	2,1	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
4000	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
6000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
10000	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	1,0

Exemple de lecture du tableau : dans le cas d'un échantillon de **1000** personnes, si le pourcentage mesuré est de **10%**, la marge d'erreur est égale à **1,8**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 8,2% et 11,8%.

- 2 -

Les principaux enseignements

Les Français sûrs d'eux en matière de connaissance du code de la route, mais qui adhèrent pourtant majoritairement à la nécessité de le réviser régulièrement

- Interrogés par l'Ifop pour Sélection du Reader's Digest et MMA, 95% des Français qui possèdent le permis de conduire jugent que leur connaissance du code de la route est bonne, voire très bonne pour 13% d'entre eux. Les hommes (17% déclarent très bien connaître le code), les jeunes âgés de 18 à 24 ans (26%) et les professions libérales et cadres supérieurs (20%) se distinguent comme les plus sûrs de leur connaissance. Notons à l'inverse que seuls 6% des 50-64 ans et 9% des interviewés âgés de 65 ans et plus pensent très bien connaître le code de la route. Les possesseurs de voitures et de motos rapportent des niveaux identiques de connaissance du code de la route.
- Ainsi, seuls 5% des conducteurs pensent méconnaitre le code, essentiellement pour ne l'avoir jamais révisé depuis l'obtention du permis (79% d'entre eux). L'évolution des règles et panneaux (41%) et les failles de la mémoire (14%) sont également avancées comme des facteurs de méconnaissance par ces automobilistes.
- Majoritairement sûrs de leur propre connaissance du code de la route, 83% des Français estiment pourtant que les conducteurs devraient le réviser régulièrement, dont 43% dès l'obtention du permis. Les autres personnes, invitées à donner un âge à partir duquel la révision ferait sens, souhaitent imposer un réexamen plus tardif, dont 16% avant 60 ans, 12% entre 60 et 70 ans, et 12% après 70 ans. Au final, seuls 17% des Français estiment qu'il est inutile de réviser le code de la route régulièrement (dont 26% des interviewés âgés de 65 ans et plus et 20% des habitants de région parisienne).
- En termes de fréquence, réviser le code tous les 5 ans est une formule qui conviendrait à 52% des Français qui jugent nécessaire de s'y repencher. 30% d'entre eux parlent d'un examen à repasser tous les 10 ans, 5% tous les 15 ans, 6% tous les 20 ans et 3% une seule fois seulement après l'obtention du permis, sans autre précision de fréquence. Le format d'une révision tous les cinq ans convient à 48% des interviewés âgés de 65 ans et plus, et séduit principalement dans les communes rurales (61%). La révision du code tous les 20 ans est une option privilégiée par 11% des seniors de 65 ans et plus. On relève sur cette question que 50% des personnes déclarant avoir une bonne connaissance du code jugent pertinent de le repasser tous les 5 ans.
- Les Français n'entendent pas pour autant s'imposer un format de révision trop contraignant : 59% de ceux qui défendent l'idée d'une remise à niveau souhaitent qu'elle prenne la forme d'un travail à domicile sur Internet, contre 46% prônant un stage de révision en auto-école. Enfin, seuls 4% souhaitent que l'on oblige les conducteurs à repasser entièrement le permis de conduire. Cette hypothèse, la plus extrême, séduit logiquement peu les interviewés, même si 11% des 18-24 ans, 12% des Parisiens et 18% de ceux qui n'ont pas le permis la trouvent adaptée. La révision à domicile sur Internet est encouragée par 73% des seniors âgés de 65 ans et plus, 67% des habitants de l'agglomération parisienne mais seulement 43% des possesseurs d'une moto. Le stage en auto-école est cité par 60% des interviewés âgés de 25 à 34 ans et 58% des possesseurs de moto.

Les seniors au volant : les Français souhaitent un contrôle médical, mais sans impact suspensif sur leur permis de conduire.

- 77% des Français estiment qu'il faut rendre obligatoire une visite médicale pour les seniors qui conduisent, contre 23% qui s'y opposent. Ce souhait, qui s'érode à mesure que croît l'âge de l'interviewé, est plus marqué auprès des femmes (82%) et des Français qui n'ont pas le permis de conduire (90%). Premiers concernés, 60% des Français âgés de 65 ans et plus sont favorables à l'idée d'une visite médicale.
- L'âge moyen idéal pour imposer une visite médicale aux seniors qui conduisent s'établit à 65 ans. Ainsi, 39% des interviewés situent l'âge idéal de la visite entre 60 et 69 ans, et 46% entre 70 et 79 ans. Seuls 12% de ceux qui préconisent un avis médical souhaitent que la visite ait lieu plus tôt, avant le 60ème anniversaire du conducteur. Opposés à l'idée d'une visite, les plus de 65 ans tendent également à vouloir reculer l'âge de l'avis médical, s'il devait avoir lieu : ils situent ainsi l'âge idéal à 70 ans, quand les jeunes âgés de moins de 25 ans souhaitent que cette visite intervienne à 61 ans en moyenne.
- Pour autant, les Français sont plus divisés s'agissant du caractère de l'avis rendu par le médecin : doit-il être suspensif ou consultatif ? 58% des Français qui prônent une visite obligatoire souhaitent que le diagnostic en cas d'inaptitude du senior reste purement consultatif, tandis que 42% des interviewés sont favorables à un avis exécutoire, entraînant le retrait immédiat du permis. Assez logiquement, 73% des personnes âgées de 65 ans et plus soutiennent le choix d'un avis consultatif. Il existe peu de clivage en termes de sexe, de profession de l'interviewé ou même entre possesseurs et non-possesseurs du permis.
- Parmi ceux qui ne souhaitent pas que les seniors s'exposent à une visite obligatoire émerge l'idée qu'un tel dispositif stigmatiserait cette frange de la population (45%). 21% considèrent par ailleurs qu'il n'existe pas de problème avec les seniors au volant, et 16% qu'il s'agirait d'une atteinte à la vie privée. Enfin, 6% considèrent que la voiture, c'est la liberté. Les seniors âgés de 65 ans et plus soulignent avant tout le risque de stigmatisation (52%), mais finalement peu l'idée de liberté (1% seulement), pourtant très répandue chez les plus jeunes (17% chez les moins de 25 ans).

En conclusion, cette enquête révèle un discours ambivalent des Français sur le niveau de connaissance des conducteurs sur le code de la route d'une part, et sur la place des seniors sur la route d'autre part.

Ainsi, l'opinion publique pose en premier lieu un regard surprenant sur sa maîtrise du code de la route : les Français se considèrent comme de bons connaisseurs des règles imposées aux conducteurs, mais prônent un examen régulier des connaissances (tous les 5 ans étant la périodicité la plus mentionnée), le plus tôt possible après l'obtention du permis.

Cette révision devrait toutefois être effectuée dans un cadre peu contraignant, une majorité d'interviewés souhaitant qu'elle ait lieu à domicile sur Internet plutôt que dans un centre de conduite spécialisé.

L'autre dimension de l'étude, relative à la conduite des seniors, met également en lumière un double discours de la part de l'opinion publique : si plus des trois quarts des interviewés souhaitent qu'une visite médicale de contrôle soit imposée aux seniors qui prennent le volant (vers 65 ans en moyenne), les Français allient fermeté et inconséquence en souhaitant que le diagnostic du médecin n'entraîne pas de retrait immédiat du permis. Ainsi, les Français n'entendent pas stigmatiser une catégorie de population dont beaucoup considèrent qu'elle ne pose pas de problème particulier sur la route, tout en appelant de leurs vœux un contrôle, par une visite médicale, de leur capacité à conduire.